

20220914_DL_03

OBJET : Avenant marché télécoms Orange pour modification des actes d'engagement

Date de convocation :
25 juillet 2022

Date de séance :
14 septembre 2022

Date d'affichage :
27 septembre 2022

Membres en exercice : 9

Membres présents : 4

Membres votants : 7

Séance en présentiel

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt-deux, le 14 septembre 2022 à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

Etaients présents : VARLET Philippe, PARSIS Laurent, LHOMME Brigitte, DELFOSSE Jean-Philippe.

Secrétaire de séance : Monsieur PARSIS Laurent

Pouvoirs :

Madame DELETRE Margaux donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent
Madame MAILLE-BARBARE Françoise donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE Jean-Philippe
Monsieur GEST Alain donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

La société ORANGE est titulaire du lot 1, 3, 4 et 8 du marché relatif à la « Fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique ». Dans un souci de simplification de la procédure, il a été décidé au moment de la notification du marché de recourir à un seul acte d'engagement pour les 4 lots. Nous avons cependant constaté, lors de l'exécution du marché, une difficulté avec la paierie départementale. Cela avait déjà été remonté également par des trésoreries municipales. Il s'avère donc qu'un acte d'engagement ne doit être attaché qu'à un seul RIB. C'est la raison pour laquelle il a été décidé, conjointement avec la société ORANGE, de séparer ce document en 4 afin d'identifier chaque prestation et de permettre d'y adjoindre les coordonnées bancaires appropriés.

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 5 octobre 2021 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu les pièces constitutives de l'accord-cadre ayant pour objet la « Fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique », et notamment les lots 1,3,4 et 8.
- Vu le projet d'avenant à l'accord-cadre « Fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique »
- Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique en date du 14 septembre 2022 pour l'adoption de cet avenant.
- Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres pour l'adoption du présent avenant ;

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

The logo for SLO (Somme Numérique) is located in the top right corner of the header box. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or underline beneath the letters.

ID : 080-258004365-20220914-220914_B_DEL3-DE

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'avenant à l'accord-cadre intitulé « Fourniture de services de communications électroniques pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique » est adopté.

ARTICLE 2 : Le Président est autorisé à signer et notifier le présent avenant au titulaire des lots 1,3,4 et 8.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.